



Bonjour madame, monsieur

Vous bénéficiez en tant que client Vivinter du service gratuit de Gestion des Volontés vous permettant de déposer vos volontés auprès de Prévoyance FI et de vous assurer ainsi qu'elles seront transmises aux personnes de confiance et respectées le jour venu.

Vous trouverez ci joint le document de souscription que vous pourrez, si vous le souhaitez, compléter et nous renvoyer signé à l'adresse suivante : PREVOYANCE FI, Service gestion des volontés, 17 rue de l'Arrivée, 75015 Paris.

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils pour compléter votre document de souscription nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h à 18h au **0806 07 97 17.**

Mélodie RENOUX

La Responsable du service de Gestion des volontés



A retenir:



Penser à signer le document de souscription en page 2 et 4



Merci de joindre une copie d'une pièce d'identité à votre nom (carte d'identité recto verso ou passeport)



Nous vous conseillons de mentionner au paragraphe 4 les coordonnées d'au moins une personne à contacter pour faciliter l'organisation des obsèques le moment venu



Ne pas hésiter à nous contacter au **0806 07 97 17** si vous avez la moindre question sur votre document de souscription



Je soussigné(e). le (a) souscripteur (trice) :



DOCUMENT DE SOUSCRIPTION AU SERVICE GESTION DES VOLONTÉS PROPOSÉ PAR VIVINTER ET OPÉRÉ PAR PREVOYANCE FI

Nom : Nom	de jeune fille :Prénom :
• •	
	iil :
1 – Désigne l'entreprise Prévoyance F	I pour :
 Enregistrer, conserver mes Volontés ess Le jour venu, restituer ces mêmes Volor 	-
	au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887 pour 'olontés conformément aux Conditions Générales annexées:
☐ Prévoyance FI,	
OU (un seul choix possible)	
☐ Un proche :	
Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Téléphone :	@mail :

Je bénéficie ainsi, dans les conditions prévues aux Conditions générales annexées, de l'accès à la plateforme d'informations et d'assistance funéraires de Prévoyance FI.

Grâce à des conseillers habilités funéraires, je disposerai :

- De toutes les informations concernant le déroulement des obsèques, la règlementation en matière funéraire, la prévoyance obsèques ainsi que des conseils concernant tous types de travaux de marbrerie,
- De la faculté d'être accompagné pour exprimer mes Volontés et de les modifier à tout moment dans les conditions exprimées dans les Conditions générales annexées à ce document.
- D'une assistance pour mes proches qui pourront obtenir au moment du décès la liste des premières démarches à entreprendre et, s'ils le souhaitent, les coordonnées d'une agence de Pompes funèbres.
- 3 Demande à Prévoyance FI, dès qu'il a connaissance de mon décès, de communiquer à la personne en charge de mes obsèques :
 - Le formulaire de recueil des volontés (document annexé).
 - Souhaite également qu'une copie de ce formulaire soit adressée au moment du décès aux personnes suivantes :

		Nom de naissance :
	Prénom :	Date de naissance :
	Téléphone :	Email :
		Nom de naissance :
	Prénom :	Date de naissance :
Téléphone : Email :		
	Fait à :	Le
	Tait a .	Le
	Signature du souscripteur :	Pour Prévoyance Fl
		PRÉVOYANCE FI
		17, rue de l'Arrivée
		75015 PARIS
		RCS Paris n° 492 980 644
		N° ORIAS 07030057

Annexe unique au document de souscription Gestion des Volontés RECUEIL DES VOLONTÉS Document de collecte

1 – Je définis mes volontés essentielles et les informations importantes relatives à mes obsèques

Il est précisé que constituent des Volontés essentielles au sens des conditions générales les volontés exprimées dans le « A – Mode et lieu de sépulture » et dans le « B – Cérémonie » ci-après.

A - Mode et lieu de sépulture (un seul choix possible)

C - Autres dispositions (facultatif):

☐ **Inhumation** (les informations suivantes sont facultatives) Cimetière (nom et adresse):..... Numéro de la concession : Nom du titulaire de la concession et lien de parenté : Places restantes à ce jour (si connu): Durée (perpétuelle ou en nbre d'années) : ☐ **Crémation** (un seul choix possible) ☐ Dépôt de l'urne dans un columbarium (préciser le lieu) : ☐ Dépôt de l'urne sur/ dans une sépulture (préciser le lieu) : ☐ Dispersion Au jardin du souvenir : Ou autre lieu autorisé : ☐ Je laisse le choix à mon mandataire ou à défaut à mes proches **B** - Cérémonie ☐ Cérémonie religieuse ☐ Cérémonie civile ☐ Aucune cérémonie

☐ Composition Florale (oui/non - détails éventuellement) :

□ Type de cercueil souhaité (standard, classique, prestige) :□ Séjour en Chambre funéraire (oui/non) :

☐ Soins de conservation (oui/non/si nécessaire) :

choix de nous communiquer de telles données dans le cadre de la catégorie « Autre » ci-dessous. Dans une telle hypothèse, nous ne serons autorisés à enregistrer vos volontés que ne si vous cochez la case ci-dessous nous autorisant expressément à traiter ces données. Nous ne pourrons donc pas enregistrer vos volontés essentielles si elles contenaient des données sensibles sans que la case ci-dessous ne soit cochée. Les données sensibles sont les informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale ainsi que les données génétiques et biométriques, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle. ☐ J'autorise le Responsable de Traitement visé dans les conditions générales à traiter les données sensibles que l'inscris dans le présent formulaire, afin que le mandataire veille au respect de mes volontés essentielles et accomplisse toute action impliquée par cette finalité 2 - Je complète obligatoirement de façon manuscrite et je signe pour confirmer mon accord et lui donner une valeur testamentaire Le document de collecte des Volontés permet le moment venu de soulager les proches des choix à prendre en leur communiquant vos exigences. La désignation d'un mandataire est un choix qui permettra de faire respecter mes Volontés exprimées dans ce document. Ainsi, en rappelant mes choix, datant et signant ce présent document, je donne à mes volontés une valeur testamentaire: Mon Nom: Nom de naissance: J'indique ma volonté concernant mes obsèques (préciser : inhumation ou crémation) : Les informations à caractère personnel recueillies dans le présent document sont recueillies par FUNECAP HOLDING, responsable du traitement. Le traitement a pour finalité la conservation et l'exécution des volontés essentielles de l'assuré. Il repose donc sur un intérêt légitime. Les données à caractère personnel des assurés sont traitées dans des conditions garantissant leur sécurité. Conformément aux dispositions en vigueur, l'Assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant de suppression des données le concernant et peut s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes ou demander leur migration. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante par courrier : FUNECAPprévoyance – données personnelles – 17 rue de l'arrivée – 75015 Paris ou par téléphone : 01 44 95 05 05 ou par courriel : donnees-personnelles@funecap.com J'ai bien noté que les réponses aux questions sont facultatives et que je peux à tout moment, modifier selon les modalités prévues aux conditions générales de mon contrat tout ou une partie des informations contenues dans le présent document. J'accepte que les informations personnelles me concernant contenues dans le présent formulaire soient transmises et qu'elles soient communiquées, selon mes instructions, aux personnes que j'ai désignées, à l'entreprise de pompes funèbres qui réalisera mes obsèques. Plus de précisions sur le traitement des données à caractère personnel figurent dans les conditions générales jointes au présent formulaire. Rappel: Conformément à l'article L 2223-35-1 du Code général des collectivités territoriales, vous pouvez à tout moment modifier le contenu des informations inscrits dans le présent formulaire. Pour cela, il vous suffit de demander un nouveau formulaire à l'adresse suivante : service-volontes@funecap.com Je joins au présent document la photocopie recto-verso d'un document d'identité à mon nom (carte d'identité, Passeport). Fait à: Le Signature du souscripteur : Pour Prévoyance FI PRÉVOYANCE FI 17, rue de l'Arrivée

Aucune donnée sensible n'est demandée dans le cadre du présent formulaire. Vous pouvez néanmoins faire le

75015 PARIS RCS Paris n° 492 980 644 N° ORIAS 07030057



CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT GESTION DES VOLONTÉS OPÉRÉ PAR PREVOYANCE FI

Le contrat Gestion des Volontés est un contrat facultatif et gratuit. Il a pour objet de permettre au souscripteur de déposer ses Volontés essentielles en vue de l'organisation de ses obsèques.

Le Souscripteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat Gestion des Volontés.

La validation du contrat par le Souscripteur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 1 : Définitions et rôles des intervenants au contrat Gestion des Volontés

• Le Souscripteur :

Le Souscripteur au présent contrat est le signataire du document de souscription formant les Conditions Particulières du contrat Gestion des Volontés.

• PREVOYANCE FI:

PREVOYANCE FI, est contractant du Souscripteur dans le cadre du contrat Gestion des Volontés. Par cet effet, PREVOYANCE FI est :

- •le dépositaire des Volontés du Souscripteur, dans tous les cas ; à ce titre, PREVOYANCE FI recueille les Volontés du Souscripteur, les gère tout au long de sa vie et les restitue au moment du décès du Souscripteur au Mandataire (dans le cas où PREVOYANCE FI n'est pas désigné Mandataire), à la Personne en charge des obsèques (dès lors que l'identité de celle-ci lui est communiquée) et au(x) éventuelle(s) personne(s) désignées à cet effet ; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5 ci-après ;
- •dans tous les cas également, le conseil et le fournisseur d'assistance du Souscripteur et de la Personne en charge des obsèques (dont le rôle est décrit ci-après); PREVOYANCE FI apporte toutes les informations et conseils que le Souscripteur et, au décès de ce dernier, la Personne en charge des obsèques, souhaitent obtenir dans le domaine de l'organisation des obsèques, des travaux de marbrerie, de la règlementation funéraire, de l'entretien de sépultures et de la prévoyance obsèques; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5 ci-après;
- •le Mandataire s'il est désigné comme tel au sein du bulletin de recueil des Volontés essentielles ; ses obligations à ce titre sont précisées dans l'article 4 ci-après.

Le Mandataire:

 Le Souscripteur désigne un Mandataire, au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887, pour veiller à la bonne exécution des volontés exprimées dans le document de recueil des volontés joint à la demande de souscription. Ce Mandataire pourra être soit la société PREVOYANCE FI soit une personne physique nommément désignée.

• La Personne en charge des obsèques :

La Personne en charge des obsèques est celle qui, au décès du Souscripteur, sera chargée, notamment, de sélectionner une agence de pompes funèbres, de déterminer avec elle les prestations d'obsèques du Souscripteur et de signer le bon de commande. L'attention du Souscripteur est attirée sur l'importance

qu'il y a à avertir la personne pressentie pour devenir la Personne en charge des obsèques de l'existence du contrat Gestion des Volontés et de son dépôt auprès de PREVOYANCE FI. Le Souscripteur est également encouragé à transmettre une copie du bulletin de recueil des volontés à cette personne et à lui indiquer la nécessité d'avertir le PREVOYANCE FI à son décès.

ARTICLE 2 : Objet du contrat Gestion des Volontés

En signant le document de souscription au contrat Gestion des Volontés et en remplissant le recueil des Volontés annexé, le Souscripteur confie à PREVOYANCE FI les missions de :

- 1. Conserver et gérer les Volontés du Souscripteur.
- **2.** Communiquer à la Personne en charge des obsèques, dès qu'elle est avertie du décès du Souscripteur et de l'identité de la Personne en charge des obsèques :
 - a. une copie du bulletin de recueil des Volontés signé par le Souscripteur ;
 - b. les coordonnées d'une ou plusieurs agence de Pompes funèbres situées à proximité si la personne en charge des obsèques en fait le souhait.
- **3.** Lorsque PREVOYANCE FI n'est pas Mandataire, prévenir le Mandataire, une fois dûment averti du décès du Souscripteur, dudit décès et de lui rappeler l'existence et le contenu des Volontés essentielles, ainsi que les obligations en découlant pour le Mandataire.
- **4.** Lorsque PREVOYANCE FI est Mandataire, s'assurer, le jour venu et au regard de la commande passée par la Personne en charge des obsèques auprès de l'agence de pompes funèbres, de la conformité des obsèques du Souscripteur avec ses Volontés Essentielles connues et, le cas échéant, de saisir l'Autorité compétente.
- 5. Fournir au Souscripteur toutes les informations dont il pourra avoir besoin dans le domaine funéraire.

Ce contrat peut être souscrit en France métropolitaine uniquement. Les Volontés sont obligatoirement déposées dans le document joint appelé « recueil des Volontés ».

Le contrat Gestion des Volontés prend effet après la signature du document de souscription (et sous réserve de sa bonne réception, qui vous sera communiquée par un courrier simple). Il est à retourner à l'adresse suivante :

PREVOYANCE FI Service Gestion des Volontés, 17, rue de l'arrivée 75015 PARIS

ARTICLE 3 : Modifications du mandat et des Volontés

Le Souscripteur a la possibilité de modifier à tout moment, gratuitement, tout ou partie des Volontés déposées, en ce compris le Mandataire.

Toutes les modifications des Volontés essentielles doivent être notifiées par courrier signé par le Souscripteur, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au service Gestion des Volontés PREVOYANCE FI dont l'adresse est indiquée dans le précédent paragraphe, accompagnée d'un justificatif en cours de validité de l'identité du Souscripteur.

De même, toute demande de modification dans la désignation du Mandataire doit être notifiée par courrier signé par le Souscripteur, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au service Gestion des Volontés PREVOYANCE FI, accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité du Souscripteur.

A réception de ce dernier courrier, le mandat initial est résilié et remplacé par le nouveau mandat. La modification des Volontés et/ou du Mandataire sera confirmé au Souscripteur par PREVOYANCE FI par écrit.

ARTICLE 4 : Mise en œuvre et limites du mandat de gestion des volontés

Au jour du décès du Souscripteur, PREVOYANCE FI doit être averti dudit décès et de l'identité de la Personne en charge des obsèques par cette dernière ou, à défaut, par tout autre moyen.

PREVOYANCE FI adresse alors aux personnes indiquées à cet effet dans le bulletin de recueil des Volontés ainsi qu'à la Personne en charge des obsèques une copie dudit bulletin. PREVOYANCE FI assiste la Personne en charge des obsèques sur demande de cette dernière dans le choix d'une agence de pompes funèbres.

S'il est Mandataire, PREVOYANCE FI veille au respect des Volontés essentielles énoncées dans le bulletin de recueil des Volontés (éventuellement modifié ultérieurement conformément à l'article 3 ci-dessus) par l'agence choisie par le souscripteur ou la Personne en charge des obsèques, sur le fondement de la commande passée entre ladite agence et la Personne en charge des obsèques. Le Souscripteur mandate dès lors, par la présente, PREVOYANCE FI pour se faire communiquer ledit bon de commande. En cas de modification par la règlementation ou la loi, d'évolution des rites ou des usages, PREVOYANCE FI s'assurera de la pertinence des modifications en lien avec le Souscripteur, si ces modifications interviennent avant le décès de ce dernier, ou en lien avec la Personne en charge des Obsèques, dans le cas contraire. Dans le cas où les Volontés ne pourraient être respectées, notamment par manque d'informations données au mandataire, comme une sépulture inaccessible par exemple, la meilleure solution devra être prise et validée avec la Personne en charge des obsèques.

La responsabilité de PREVOYANCE FI ne pourra être engagée dans l'hypothèse où il ne serait pas mis en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où il n'aurait pas été averti ou aurait été averti trop tard du décès du Souscripteur, de l'identité et des coordonnées de la Personne en charge des obsèques ou il n'aurait pas été mis en mesure de prendre contact avec l'agence en charge des obsèques).

Il est rappelé que PREVOYANCE FI ne sera en mesure d'effectuer ces prestations que si elle est informée du décès du souscripteur et de l'agence en charge des prestations d'obsèques.

En cas de contestation des Volontés de l'adhérent, la personne potentiellement détentrice d'un mandat concurrent à celui déposé auprès de PREVOYANCE FI devra saisir la juridiction compétente pour éventuellement faire modifier les dispositions funéraires.

ARTICLE 5 : Mise en œuvre des prestations de PREVOYANCE FI en ses qualités de dépositaire des Volontés et de fournisseur de conseil et d'assistance

1. Informations funéraires: dès l'adhésion au contrat Gestion des Volontés enregistrée par ses services, PREVOYANCE FI se met à disposition du Souscripteur pour lui communiquer par téléphone toutes les informations générales dont il aura besoin en matière funéraire. En composant le 0 806 07 97 17, le Souscripteur sera assisté pour obtenir des renseignements concernant le déroulement d'obsèques, la réglementation funéraire, la prévoyance obsèques, les travaux de marbrerie notamment. Ces

informations générales seront données à titre indicatif et ne pourront remplacer une étude personnalisée qui prendra en compte la situation détaillée du Souscripteur.

2. <u>Au moment du décès du Souscripteur</u>, PREVOYANCE FI, dès lors qu'elle est dûment informée dudit décès, informe la Personne en charge des obsèques ainsi que les personnes indiquées à cet effet dans le bulletin de recueil des Volontés de l'existence du mandat de gestion des Volontés et lui transmet une copie du bulletin de recueil des Volontés.

S'il est Mandataire, PREVOYANCE FI remplit ses obligations à ce titre conformément à l'article 4 ci-avant. S'il n'est pas Mandataire, il prévient le Mandataire désigné si celui-ci est porté à sa connaissance et lui adresse le bulletin de recueil des Volontés. Il lui rappelle en outre les obligations liées à ce rôle.

A la demande de la Personne en charge des obsèques, PREVOYANCE FI communique également les coordonnées et collecte des devis de la part d'une ou plusieurs agences de pompes funèbres située à proximité.

La responsabilité de PREVOYANCE FI ne pourra être engagée dans l'hypothèse où il ne serait pas mis en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où elle ne serait pas avertie ou serait avertie trop tard du décès du Souscripteur).

ARTICLE 6: Force majeure

PREVOYANCE FI ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 7 : Données personnelles

1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la société FUNECAP HOLDING, SAS au capital de 127 997 641 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 524 716 610, ayant son siège 17 rue de l'arrivée – 75015 Paris.

La société FUNECAP HOLDING est représentée, dans le cadre du traitement, par ses directeurs généraux, Messieurs Olivier SERIN et Luc BEHRA. Le responsable du traitement peut être contacté :

par courrier: FUNECAP - prévoyance – données personnelles, 17 rue de l'arrivée – 75015 PARIS;

par téléphone : 01 44 95 05 05

par courriel : donnees-personnelles@funecap.com

2. Finalités du traitement

Le traitement a pour finalité la conservation et l'exécution des Volontés essentielles du Souscripteur. Il repose donc sur un intérêt légitime. A cette fin, les données fournies par le Souscripteur sont susceptibles d'être communiquées au Mandataire, au service PREVOYANCE du groupe FUNECAP ainsi qu'aux équipes de l'agence qui sera chargée d'organiser les obsèques. Elles seront éventuellement communiquées aux prestataires et sous-traitants du groupe FUNECAP et de l'agence chargée de l'organisation des obsèques, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution des Volontés essentielles. Elles sont transmises, au moment du décès du Souscripteur, aux personnes désignées par ce dernier dans le bulletin de recueil des Volontés.

3. Catégories de données concernées

Les données recueillies sont l'ensemble des données nécessaires à l'exécution des prestations objet du contrat de gestion des volontés : données relatives à l'identité du Souscripteur, à ses coordonnées, à ses date et lieu de naissance et à ses instructions relatives à l'exécution de ses obsèques (mode de sépulture, choix de cérémonie, services, cercueils, etc.) ; sont également recueillies, le cas échéant, les données (identité et coordonnées) relatives à la personne physique désignée par le Souscripteur en qualité de Mandataire chargé de veiller à la réalisation de ses obsèques ainsi qu'aux personnes auxquelles le Souscripteur souhaite que son formulaire soit adressé au moment de son décès.

4. Durée de conservation

Les données collectées sont, sauf exercice par la personne concernée de son droit d'opposition, conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter du décès du Souscripteur.

Toutefois, en cas de contrat conclu électroniquement, le contrat est archivé par l'Entreprise pendant une durée de 10 ans, conformément aux dispositions de l'article L.213-1 du Code de la consommation.

5. Droit d'accès, de rectification et d'effacement – droit d'opposition – droit à la portabilité

Conformément aux dispositions en vigueur, les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles disposent également d'un droit à la migration et d'un droit d'opposition à l'emploi de leurs données.

L'exercice de ces droits s'effectue par courriel à l'adresse suivante : donnees-personnelles@funecap.com

Le Souscripteur est en outre informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Il est en outre informé de son droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort, de manière générale ou particulière, dans les conditions définies à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les directives particulières concernant le présent traitement doivent être enregistrées à l'adresse donnees-personnelles@funecap.com. La personne peut modifier ou révoquer ses directives à tout moment et peut désigner une personne chargée de leur exécution.

6. Réclamations

En cas de réclamations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Souscripteur est invité à contacter le responsable du traitement à l'adresse suivante : données-personnelles@funecap.com.

En cas d'insatisfaction du Souscripteur quant au traitement de ses données par le responsable du traitement et notamment en cas de refus opposé par le responsable du traitement à sa demande tendant à l'exercice de ses droits d'opposition, d'accès ou de rectification, le Souscripteur peut déposer une plainte auprès de la CNIL à tout moment et/ou saisir le procureur de la République dans un délai de trois ans (en cas de refus opposé à l'exercice du droit d'opposition) ou d'un an (en cas de refus opposé au droit d'accès) à compter de la date de notification de la décision de refus.